

## aucun souci pour vous

Vous voulez protéger votre habitation de façon optimale ? Tout en offrant un maximum de bien-être à vos proches ? Optez sans hésiter pour la formule **maximo** de confort habitation et découvrez la tranquillité et la sécurité que vous procure une assurance **recommandée par Test-Achats**.

## des garanties qui vont plus loin

Vous aimez votre 'chez vous' : votre jardin, votre intérieur, le mobilier que vous avez choisis avec soin... Et vous voulez que tout cela soit bien assuré. La formule **maximo** vous garantit une **excellente protection**. A l'intérieur comme à l'extérieur de votre habitation.

Vous disposez des garanties de base comme l'incendie, l'explosion, le bris de vitres, les dégâts causés par la foudre, les tempêtes, l'eau et les catastrophes naturelles. Et vous êtes bien sûr aussi protégé contre le vol. Mais la formule **maximo** va plus loin. Elle vous offre en plus un éventail de couvertures supplémentaires.

Votre courtier est un professionnel de l'assurance. Adressez-vous à lui pour obtenir **davantage d'informations**. Il vous proposera la meilleure protection au meilleur prix.

Vous possédez une **résidence secondaire** en Belgique ? Facilitez-vous la vie. Assurez-la également en confort habitation formule **maximo**, sans surprime.

**Devenez happy family.**  
Regroupez vos assurances et bénéficiez d'un large éventail d'avantages pour vous et vos proches.

votre courtier d'assurances ou votre agent bancaire AXA



En Belgique, le groupe AXA vous propose un large éventail de produits bancaires et d'assurances qui offrent à votre situation personnelle une solution adaptée.

- auto
- habitation
- crédits
- épargne
- placements
- services financiers
- protection de l'entreprise
- protection de la vie

[www.axa.be](http://www.axa.be)

certifié par



assurance habitation

# j'assure mon habitation / et je suis bien chez moi



une couverture complète pour mon habitation, mes biens et la sérénité de ma famille

**confort habitation formule maximo**

7.04.8118 - 0109 - E.R. : Mieke Debeverst, AXA Belgium sa, boulevard du Souverain 25 - 1170 Bruxelles

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social : boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles (Belgique) Internet : [www.axa.be](http://www.axa.be) - Tél. : (02) 678 61 11 - Fax : (02) 678 93 40 - N° BCE : 0404.483.367 RPM Bruxelles

## la formule maximo assure votre tranquillité d'esprit

Les choses sont claires: il n'y a pas de définition compliquée des garanties. Tout ce qui n'est pas explicitement exclu, est couvert. La transparence est donc au rendez-vous et vous n'avez jamais de mauvaise surprise.

AXA a ajouté différentes extensions qui vous garantissent une couverture accrue. Les extensions de **maximo** s'appliquent aussi aux chambres d'étudiant, locations de vacances et chambres d'hôtel. De même qu'à la salle louée pour votre fête de famille ou aux biens que vos parents emmèneraient dans leur maison de repos.

**En faire plus pour vous et vos proches.** Si vous subissez un sinistre, les services de première assistance et info line sont à votre écoute 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. De même que votre joker vous permet de recevoir 200 euros en plus si, dans le cadre de votre assurance incendie, vous êtes victime d'un sinistre dont l'indemnisation s'élève à minimum 1.500 euros hors TVA.

“ Avec la formule maximo, j'ai enfin trouvé l'assurance habitation idéale pour moi et mes proches. ”



## soyons concrets...

la vie est faite de surprises. Heureusement, il y a la formule maximo !

- Vos **appareils électriques et électroniques** sont assurés contre le vol, l'incendie et tous les accidents.
- Vous avez été cambriolé ? Vous disposez d'une indemnisation **sans limite globale** en cas de vol pour les biens se trouvant **dans votre habitation**. Pour ceux entreposés dans le jardin, le montant de l'indemnisation s'élève à 4.000 euros maximum.
- La tempête a détruit **barbecue, panneaux solaires, serre, abris de jardin ou carport** ? Restez zen, ces biens sont assurés même s'ils ne sont pas attenants à votre habitation.
- Un arbre déraciné par vent violent endommage votre jardin ? Vos plantes sont détruites par du gibier ou volées ? Nous réaménageons votre **jardin** à concurrence de 25.000 euros.
- Vous avez une **piscine** ? Nagez tranquille. Elle est bien entendu assurée pour les dégâts qu'elle pourrait subir, mais vous êtes également couvert pour les dégâts d'eau que votre piscine enterrée pourrait provoquer.
- Enfin, ne vous inquiétez pas non plus pour vos **bijoux** car ils sont assurés jusqu'à 15.000 euros contre le vol.

## des atouts qui font toute la différence

- Vous faites construire votre maison ? Alors vous ne payez pas de prime d'assurance **confort habitation** pendant 6 mois et ensuite vous bénéficiez d'une **réduction de 15%** pendant 10 ans.
- Vous venez de faire construire ou de rénover votre habitation ? AXA vous offre une **réduction de 15%** sur le montant de votre assurance pendant 10 ans.
- Vous devenez propriétaire et votre assurance habituelle est déjà chez AXA ? Vous bénéficiez alors d'une réduction pouvant aller **jusqu'à 30%** pendant un an.
- Pour vous sentir plus en sécurité, vous installez un système d'alarme ou de sécurité non imposé ? Vous bénéficiez d'une réduction sur la prime 'vol' pouvant atteindre **50%**.
- Pas de sinistre depuis 2 ans dans le cadre de votre assurance incendie ? AXA vous donne un joker. Si, par la suite, vous subissez un sinistre dont l'indemnisation s'élève à 1.500 euros minimum hors TVA, vous recevez une **indemnité complémentaire de 200 euros**. Vous récupérez ainsi la quasi-totalité de votre franchise.
- Vous avez subi un sinistre ? 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, le service de **première assistance** vous fournit une aide d'urgence : sécurisation de votre logement, entreposage et conservation de vos biens, logement provisoire, etc. Vos frais sont pris en charge par AXA.